Mantes la Jolie

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 10 février 2025

Le 10 février 2025 à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 4 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents :
Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Michaël BORDG, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine GARNIER, Madame Irène LEBLOND, Monsieur Rachid HAÏF, Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

Absents excusés :
Madame Nathalie AUJAY, pouvoir à Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Altaaf JIVRAJ, pouvoir à Monsieur Olivier BARBIER, Madame Nuriya OZADANIR, pouvoir à Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Graziella DEVIN, pouvoir à Monsieur Michaël BORDG, Madame Hajare MOUSTAKIL, pouvoir à Madame Jamila EL BELLAJ, Madame Carole PHILIPPE, pouvoir à Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Christel DUBOIS, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI

Absente :
Madame Amélie DA COSTA ROSA

Secrétaire : MOUSSA KEITA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Accusé de réception en préfecture
078-217803618-20250210-DELV202502101-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ACTION CŒUR DE VILLE - LAURÉATS PRIX VILLE - MON CENTRE-VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE II

NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2025-02-10-1)

Avec la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (ACV1), le 5 octobre 2018, la ville de Mantes-la-Jolie s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de son centre-ville. Ce projet global de redynamisation porte sur différents domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'habitat, le développement d'une nouvelle offre résidentielle, la restructuration des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, l'animation culturelle et touristique et le renforcement de l'offre commerciale et artisanale.

Dans le cadre du développement de l'activité de son Office du commerce et par délibération du 8 février 2021, le Conseil municipal a approuvé la participation de la Ville au dispositif d'accompagnement opérationnel « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » (MCVAIC). Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, MCVAIC a été créé en 2018, en lien avec le programme national « Action Cœur de Ville », par l'association Auxilia Conseil et la société Visionari, et en partenariat avec le groupe Le Bon coin et la Banque des territoires.

Les objectifs sont les suivants :

- Attirer des porteurs de projets innovants et leur donner des moyens concrets ;
- Mettre en relation le monde de l'entreprise et universitaires ;
- Mettre en relation financeurs et porteurs de projets ;
- Entourer les porteurs de projet avec une ingénierie professionnelle et réactive ;
- Fédérer les acteurs du commerce local ;
- Soutenir la relance des activités en centre-ville ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et l'innovation sous toutes ses formes ;
- Rendre les habitants consom'acteurs ;
- Lutter contre la vacance commerciale.

La première édition de l'évènement s'est déroulée à Mantes-la-Jolie, en septembre 2021. La Ville fut la première d'Ile-de-France à participer à ce concours. Elle a connu une des plus fortes mobilisations en France, avec plus de 80 participants sur deux jours. Il a permis l'ouverture de quatre commerces dont les trois lauréats. Les lots de la Ville étaient de 10 000 € pour le premier gagnant, 5 000 € pour le deuxième et 5 000 € pour le troisième. Cette assise financière a permis aux gagnants du concours de profiter d'une exposition médiatique mais aussi d'un apport financier non négligeable dans la phase de lancement de leurs activités.

Ces quatre nouveaux commerces concernaient des activités qualitatives et ludiques, répondant aux attentes des consommateurs de l'hyper centre : escape game « Minos Evasion », pâtisserie haut de gamme « L'Ephémère », atelier de pâtisserie « Sucréation » et accessoires de courses à pied développement durable « Run Green ».

Ces ouvertures ont également permis de lutter contre la vacance commerciale par la reprise de quatre cellules vacantes, notamment de longues dates.

Accusé de réception en préfecture
078-217803618-20250210-DELV202502101-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Lors du Conseil municipal du 25 mars 2024, il a été souhaité d'inscrire la ville de Mantes-la-Jolie dans le dispositif, pour une seconde saison, en septembre 2024.

La commune a souhaité récompenser les meilleurs projets en les finançant ainsi :

- six mois de loyer offert pour le premier lauréat (plafonné à 10 000 €) ;
- trois mois de loyer offert pour le deuxième lauréat (plafonné à 5 000 €) ;
- trois mois de loyer offert pour le troisième lauréat (plafonné à 5 000 €).

La Ville a voulu également financer deux dossiers « bonus » supplémentaires qui répondaient à une attente de la population et/ou étaient manquants à hauteur de 5 000 € chacun.

Les prix en relevant ont été attribués le 28 septembre 2024 par un jury final selon une grille de notation mise en place par Auxilia Conseil et valorisent les porteurs de projets locaux.

A l'issue de ce concours, la Ville décide d'attribuer le montant plafond aux lauréats qui sont les suivants :

- Premier prix : 10 000 € : Coralie EISENKREMER - Projet parfums Made In France « Adopt Parfums »,
- Deuxième prix : 5 000 € : Ingrid DENDLEUX - Projet concept ludique « Les Savants Fous »,
- Troisième prix : 5 000 € : Geoffrey CHESNAIS et Damien GASPAR- Projet de boutique de jeux de société « Le Royaume des Jeux ».

En sus, deux dossiers bonus supplémentaires :

- Coup de cœur : 5 000 € : Rachid ZEGHARI - Projet salle d'arcade gaming
- Coup de cœur : 5 000 € : Ala Eddine BAJJOU- Projet Bar à vin

Les prix considérés ne seront versés qu'à l'installation des commerces en question.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le choix du jury et les lauréats qui en sont issus et d'autoriser le déblocage des fonds à l'installation des porteurs de projets.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » et ses avenants,

Vu la délibération DELV-2021-02-08-5 du Conseil municipal du 8 février 2021 portant Mon Centre-Ville a un incroyable commerce – Candidature et demande de subvention à la Banque des territoires,

Vu la délibération DELV-2021-10-88-14 du Conseil municipal du 18 octobre 2021 portant Action Cœur de Ville – Mise en jeu Ville - MCVAIC,

Vu la délibération DELV-2024-03-25-5 du Conseil municipal du 25 mars 2024 portant Action Cœur de Ville – Participation et mise en jeu Ville – MCVAIC II,

Accusé de réception en préfecture
078-217803618-20250210-DELV202502101-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du Centre-Ville et de développement du commerce local de proximité,

Considérant l'ambition du dispositif Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce de réinventer le commerce de Centre-Ville face aux imitations, de promouvoir de nouvelles activités en Centre-Ville et d'aider les porteurs de projets dans la concrétisation de leur projet d'activité,

Considérant l'ouverture de quatre commerces qualitatifs en hyper centre, lors de la première participation,

Considérant la volonté de réinscrire la ville de Mantes-la-Jolie dans le dispositif, pour une seconde saison, les 27 et 28 septembre 2024,

Considérant que ce projet a été participatif avec un vote populaire pour désigner les gagnants,

Considérant que la Ville souhaite aider les trois meilleurs projets et deux dossiers bonus supplémentaires qui répondraient à une attente de la population et/ou seraient manquants,

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Par 33 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Madame Emmanuela DORAZ, Madame Anita AMOAH), 7 abstentions (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Pierre BEDIER)

DECIDE :

- **d'approuver** le choix du jury du concours « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » et les lauréats qui en sont issus,

- **d'attribuer** le montant plafond aux lauréats qui sont les suivants :
  - Premier prix : 10 000 € : Coralie EISENKREMER - Projet parfums Made In France « Adopt Parfums »,
  - Deuxième prix : 5 000 € : Ingrid DENDLEUX - Projet concept ludique « Les Savants Fous »,
  - Troisième prix : 5 000 € : Geoffrey CHESNAIS et Damien GASPAR- Projet de boutique de jeux de société « Le Royaume des Jeux ».
  - Coup de cœur : 5 000 € : Rachid ZEGHARI - Projet salle d'arcade gaming
  - Coup de cœur : 5 000 € : Ala Eddine BAJJOU- Projet Bar à vin,

- **d'autoriser** le déblocage des fonds à l'installation des porteurs de projets,

- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget,

Accusé de réception en préfecture
078-217803618-20250210-DELV202502101-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

PUBLIE, le

14 FEV. 2025

Le Maire

Raphaël COGNET

Accusé de réception en préfecture
078-217803618-20250210-DELV202502101-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025